

PJ n° 5

Description des capacités techniques et financières

Présentation de la société SODISE

La société SODISE (Société de Distribution et de Service) a été créée en 2003 et est actuellement implantée Z.A. de Stang ar Garront sur la commune de Chateaulin (29).

La SODISE est une société qui distribue des équipements, outils, produits à destination de professionnels dans les domaines de l'agriculture, l'industrie, l'automobile, etc.

La stratégie commerciale de SODISE peut s'illustrer de la façon suivante :

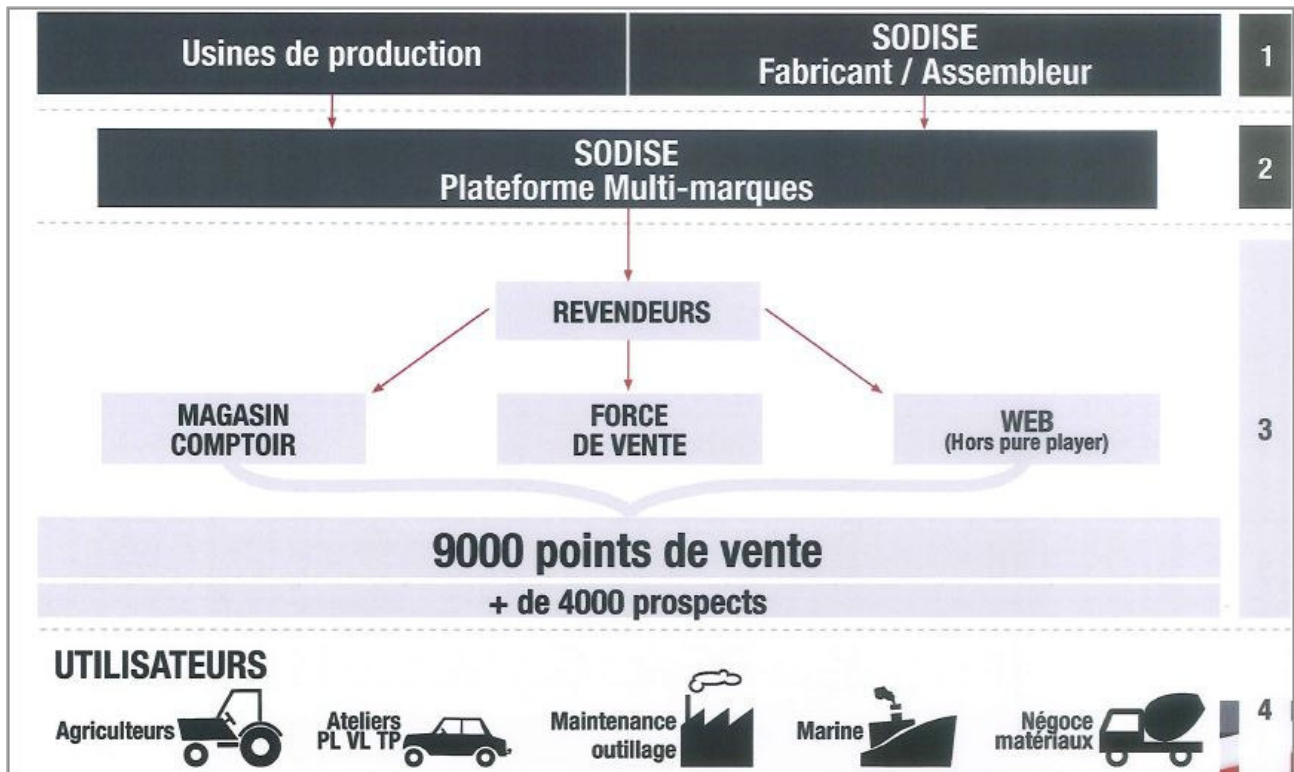


Figure 9 : Stratégie commerciale de la société SODISE

La société SODISE propose 8 000 références regroupées en 21 familles :

Tableau 7 : Familles de produits référencées par la SODISE

Eclairage	Equipement d'atelier	Pneumatique
Rangement/Manutention	Composition d'outillage	Outillage à main
Transfert d'huile/Gasoil/Graissage	Charge/Démarrage	Soudure
Electroportatif	Nettoyage	Sécurité/Protection
Droguerie	Quincaillerie	Levage/Arrimage
Accessoires automobiles	Electricité 12-24 V	Signalisation
Electricité 230-420 V	Stockage/Energie	Travaux d'extérieur

L'activité de distributeur de la SODiSE implique l'exploitation d'un entrepôt pour le stockage de l'ensemble des références. Ainsi, autour de l'activité de distribution, des activités connexes s'articulent :

- La préparation des commandes et le conditionnement.
- Le service après-vente.
- La réception, notamment en tant qu'opérateur économique agréé.
- L'expédition.
- La logistique (stockage et manutention).
- Le service commercial, le marketing, les achats, etc.

L'organigramme de la société SODiSE est proposé page suivante.

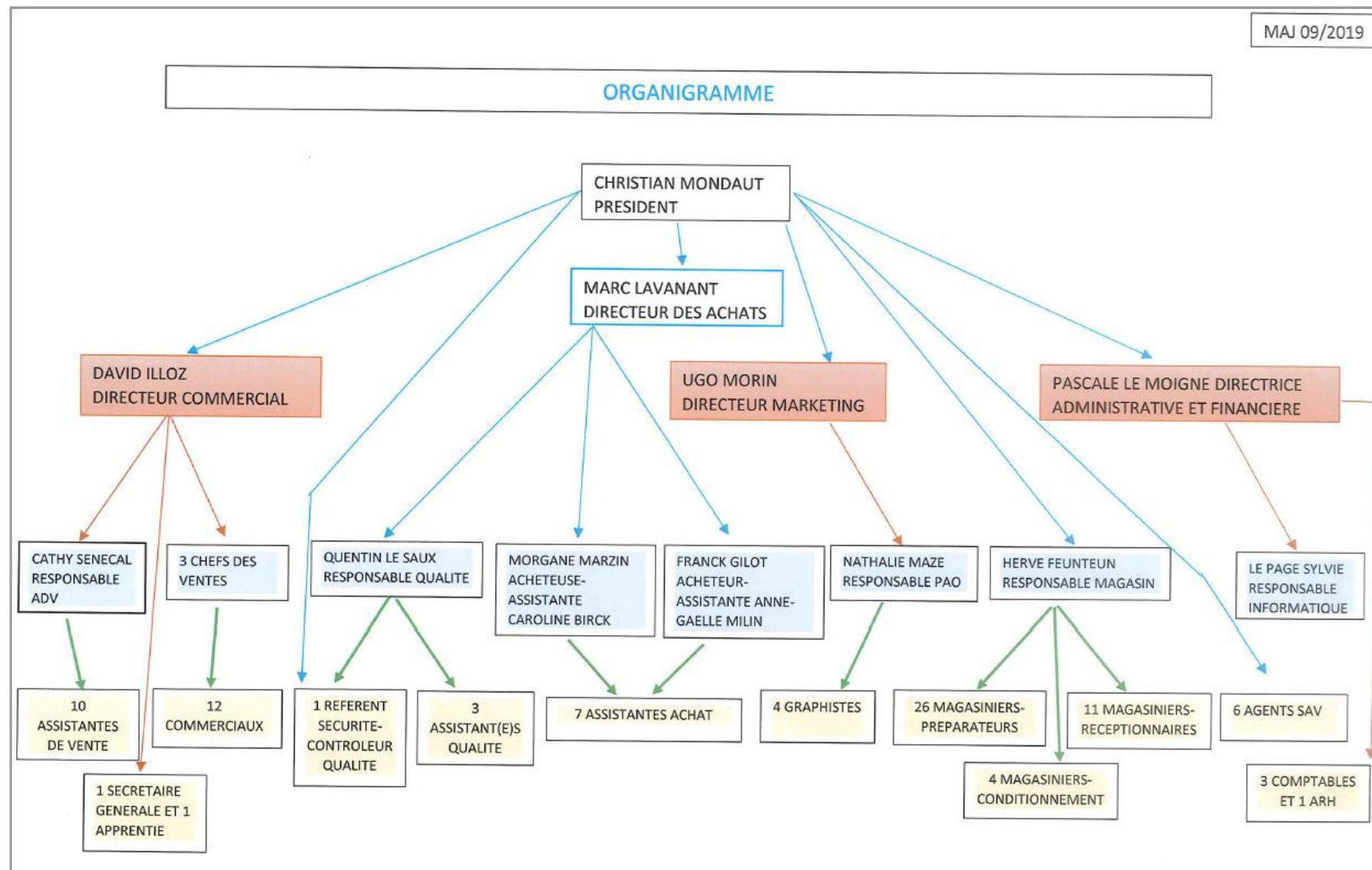


Figure 10 : Organigramme SODSIE (mis à jour en septembre 2019)

Capacités techniques

L'encadrement et la gestion du site est assuré par Monsieur MONDAUT, président directeur général de la société SODISE.

Tableau 8 : Formation/qualification du personnel encadrant

Responsable / Nom	Formation / qualification
Christian MONDAUT	Directeur de la société SODISE depuis 2010 Titulaire d'une Maîtrise AES (Administration Economique et Sociale) et d'un DESS CAAE (Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises)

M. MONDAUT dirige la société SODISE depuis 2010, il a ainsi pris la suite de M. FEILLANT, fondateur de la SODISE en 1982. M. MONDAUT possède une formation d'administrateur d'entreprise et une solide expérience de directeur de magasin.

L'exploitation d'un nouvel outil de travail pour la société SODISE permettra de gagner en confort et en efficacité par rapport à l'actuel bâtiment situé sur la commune de Chateaulin. Il offrira notamment une plus grande surface d'exploitation.

Le personnel d'exploitation sera constitué à termes, de 120 agents qualifiés dans une grande diversité de métiers. Ces agents sont pour la plupart déjà en poste sur l'exploitation de Chateaulin. Les agents de la société SODISE sont formés et qualifiés pour la bonne exécution de leurs missions.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'effectif de la société SODISE au cours des trois dernières années :

Tableau 9 : Evolution de l'effectif de la société SODISE

	Effectif au 31/12		
	2016	2017	2018
Nombre de salariés	74	87	94

L'attestation d'assurance de responsabilité civile de la société SODISE est présentée page suivante.



Nicolas VATINEL
GAN ASSURANCES
18, Quai Carnot
29150 CHATEAULIN
Tel 02 98 86 22 20
Fax 02 98 86 20 55

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Je soussigné, Nicolas VATINEL, agent général du GAN Assurances, atteste par la présente que :

SAS SODISE
ZI de Stang Ar Garront
29150 CHATEAULIN

Est titulaire d'un contrat responsabilité civile professionnelle n°**131384797** souscrit auprès de notre compagnie, garantissant les activités :

Commerce de Gros : Quincaillerie industrielle

Il est précisé que La qualité d'assuré au titre du présent contrat est étendue à l'ensemble de sociétés filiales (SARL AMA, l'OSSALOISE, EMMASY) et holding de la société SODISE dans le cadre de ses contrats de prestation « gestion, d'achat, vente, sourcing, ou tout autre service nécessaire à la gestion ou direction de l'entreprise.

Cette attestation est valable pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Fait pour valoir ce que de droit,
A Châteaulin, le 24/06/2020

Nicolas VATINEL
Agent Général.

GAN ASSURANCES
Nicolas VATINEL
18 quai Carnot
29150 CHATEAULIN
Tel. 02 98 86 22 20
Fax 02 98 86 20 55



Code intermédiaire ORIAS 07015665

Responsabilité civile du chef d'entreprise

Garanties accordées dans les termes des Conventions Spéciales A5209.

Garanties	Montant de la garantie (Article 15 des Conditions Générales)	Franchise par sinistre (*)
<p>I) RESPONSABILITE CIVILE EN COURS D'EXPLOITATION OU D'EXECUTION DES TRAVAUX (Y COMPRIS A L'EGARD DU PERSONNEL) (Articles 3 à 8 des Conventions Spéciales)</p> <p>Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à des dommages garantis</p> <p>Dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faute inexcusable (Article 3 des Conventions Spéciales) Dommages matériel et immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis Dommages causés aux biens mobiliers confiés hors de l'enceinte de l'entreprise assurée ou de ses sous-traitants (Article 9 § A des Conventions Spéciales) Vols commis par les préposés (Article 6 § 1 des Conventions Spéciales) Dommages causés aux outillages et matériels (prêt occasionnel) hors de l'enceinte de l'entreprise assurée (Article 6 § 4 des Conventions Spéciales) 	<p>(a) 8 000 000 € par sinistre, tous dommages confondus sous réserve des limitations prévues ci-après suivant la nature des dommages</p> <p>1 500 000 € par année d'assurance et par imputation sur le montant assuré en (a) ci-avant</p> <p>(b) 1 250 000 € par sinistre et par imputation sur le montant assuré en (a) ci-avant</p> <p>NON GARANTI</p> <p>40 000 € par sinistre et par imputation sur le montant assuré en (b) ci-avant</p> <p>40 000 € par sinistre avec un maximum de 80 000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres et par imputation sur le montant assuré en (b) ci-avant</p>	<p>Dommages d'incendie ou d'explosion 1 000 € Autres dommages 230 €</p> <p>200 €</p> <p>500 €</p>
<p>II) RESPONSABILITE CIVILE APRES MISE EN CIRCULATION DES PRODUITS OU APRES ACHEVEMENT DES TRAVAUX (Article 10 des Conventions Spéciales)</p> <p>Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à des dommages garantis</p> <p>Dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dommages matériels et immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis Frais de dépose et de repose (Article 10 § 2 des Conventions Spéciales) 	<p>(c) 1 250 000 € par année d'assurance, tous dommages confondus, quel que soit le nombre de sinistres sous réserve des limitations prévues ci-après suivant la nature des dommages</p> <p>(d) 950 000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres et par imputation sur le montant assuré en (c) ci-avant</p> <p>40 000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres et par imputation sur le montant assuré en (d) ci-avant</p>	<p>600 €</p> <p>300 €</p>

(*) Cette franchise s'applique aux dommages matériels et immatériels.
Aucune franchise n'est appliquée sur les dommages corporels.

Responsabilité civile entreprise (suite)

Garanties accordées dans les termes des Conventions Spéciales A.5209

Garanties	Montant de la garantie	Franchise par sinistre (*)
<p>III) EXTENSIONS DE GARANTIE (Articles 8, 9, 11 et 12 des C. S.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Chaque extension souscrite à la demande du Souscripteur s'exerce, dans les termes des présentes Dispositions Particulières, à concurrence du MONTANT ASSURE prévu dans ce tableau. Chaque extension non souscrite à la demande du Souscripteur fait l'objet de la mention NON GARANTI. 	
<p>Atteintes accidentelles à l'environnement (Article 8 des Conventions Spéciales)</p> <p>Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à des dommages garantis</p> <p>Dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dommages matériels et immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis Frais engagés pour procéder aux opérations destinées à prévenir des dommages garantis 	<p>(e) 800 000 € par année d'assurance, tous dommages confondus, quel que soit le nombre de sinistres sous réserve de la limitation prévue ci-après et par imputation sur le montant assuré en (a) ci-avant</p> <p>(f) 350 000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres et par imputation sur le montant assuré en (e) ci-avant</p> <p>35 000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres et par imputation sur le montant assuré en (f) ci-avant</p>	1 500 €
<p>Dommages matériels et immatériels consécutifs causés aux biens mobiliers confiés dans l'enceinte de l'entreprise assurée ou de ses sous-traitant (Article 9 § B des Conventions Spéciales.)</p>	NON GARANTI	
<p>Frais de retrait de Produits (Article 11 des Conventions Spéciales)</p>	160 000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres et par imputation sur le montant assuré (c) ci-devant.	5.000 €
<p>Autres dommages immatériels (Article 12 des Conventions Spéciales)</p>	<p>160 000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres et par imputation sur le montant en :</p> <p>(b) ci-avant pour les dommages immatériels en cours d'exploitation ou de travaux et sur le montant assuré</p> <p>(c) ci-avant pour les dommages immatériels après mise en circulation des produits ou après achèvement des travaux suivant la nature de la garantie concernée</p>	3 500 €
<p>Défense Pénale et Recours Suite à Dommages subis</p>	Garanti selon l'annexe A.5213	
<p>Protection Juridique Option plus</p>	Garanti selon l'annexe A.5214	

(*) Cette franchise s'applique aux dommages matériels et immatériels.
Aucune franchise n'est appliquée sur les dommages corporels.

Capacités financières

Les capacités financières de la société SODISE sont données ci-dessous.

Tableau 10 : Capacités financières de la société SODISE

Capacités financières (année comptable du 01/07 au 31/06)			
En euros (€)	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Chiffre d'affaires H.T.	31 826 130	37 386 541	40 952 477
Résultat net	2 842 159	2 664 995	2 749 312

Ces données permettent de constater la bonne santé financière de la société SODISE sur les trois derniers exercices comptables.

Tableau 11 : Comptes de résultats de la société SODISE

Comptes de résultats			
En euros (€)	2016-2017	2017-2018	2018-2019
PRODUITS	32 255 210	37 917 557	41 282 276
Produits d'exploitation	31 999 219	37 766 667	41 175 788
Produits financiers	81 831	89 012	83 925
Produits exceptionnels	174 160	61 878	22 563
CHARGES	27 760 888	33 888 055	36 687 712
Consommations	23 903 176	29 708 010	32 072 024
Charges d'exploitation	3 530 131	4 113 613	4 509 146
Charges financières	107 610	19 334	82 569
Charges exceptionnelles	219 971	47 098	23 973

Investissements

Le financement sera réalisé via un emprunt à un organisme financeur dont le choix n'est pas arrêté. Le détail des investissements est disponible ci-dessous.

Tableau 12 : Détails des investissements prévus

Investissement	Estimation
Création d'un entrepôt	13,5 M €

Ainsi la moyenne du résultat net annuel des trois dernières années d'exploitation (2 752 155 €) représente environ 20% du montant total d'investissement pour la création d'un entrepôt sur la commune de Briec.